Eric Zemmour condamné en appel pour islamophobie

03/05/2018 à 16h09

Le polémiste Éric Zemmour a été condamné jeudi par la cour d'appel de Paris à 5.000 euros d'amende pour provocation à la haine religieuse pour des propos anti-musulmans tenus en 2016 dans l'émission "C à vous".

Lors de l'émission diffusée le 6 septembre 2016 sur France 5, il avait notamment estimé qu'*il fallait donner aux musulmans "le choix entre l'islam et la France"*.

Il avait affirmé que *la France vivait "depuis trente ans une invasion" et que "dans les innombrables banlieues françaises où de nombreuses jeunes filles sont voilées" se jouait une "lutte pour islamiser un territoire", "un jihad"*.

La cour d'appel a estimé que ces deux passages "visaient les musulmans dans leur globalité et constituaient une exhortation implicite à la discrimination", a expliqué la présidente à l'audience.

En revanche, la cour n'a pas retenu trois autres passages de l'émission, pour lesquels Éric Zemmour avait été condamné en première instance.(…)

La Cour de cassation estime depuis juin 2017 qu'une "incitation manifeste" ne suffit pas à caractériser le délit et qu'il faut désormais "pour entrer en voie de condamnation" que les propos relèvent d'un "appel" ou d'une "exhortation".

(…)

Le Point